



**RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE
DU SERVICE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE**

EXERCICE 2022

Jun 2023

SOMMAIRE

I.	OBJET	3
II.	CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE PUBLIC	3
A.	PRESENTATION DU TERRITOIRE DESSERVI EN 2022.....	3
B.	MODE DE GESTION DU SERVICE	4
C.	NOMBRE D'ABONNEMENTS ET ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE	4
1.	Nombre d'abonnés.....	4
2.	Estimation de la population desservie	6
D.	CARACTERISTIQUES DES OUVRAGES DU SERVICE	6
1.	Caractéristiques du forage	6
2.	Caractéristiques de l'unité de traitement	6
3.	Caractéristiques des stations de reprise et de surpression.....	6
4.	caractéristiques des réservoirs.....	6
E.	VOLUMES MIS EN ŒUVRE DANS LE CYCLE DE L'EAU DESSERVIE	7
1.	Eaux brutes.....	7
2.	Eaux traitées.....	8
F.	CARACTERISTIQUES DU RESEAU DE DESSERTE (HORS BRANCHEMENTS)	10
III.	TARIFICATION DE L'EAU ET RECETTES DU SERVICE	11
A.	REDEVANCES D'EAU POTABLE SUR LA FACTURE D'EAU.....	11
1.	Modalités de tarification du service d'alimentation en eau potable	11
2.	Prix du service de l'eau potable	11
3.	Evolution de la facture type d'eau potable	12
B.	MONTANT TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION	13
1.	Part collectivité.....	13
2.	Part Exploitant.....	13
IV.	INDICATEURS DE PERFORMANCE	13
A.	QUALITE DE L'EAU (P101.1 ET P102.1)	13
B.	INDICE DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE DES RESEAUX	14
1.	Principe d'établissement de l'indice.....	14
2.	Notation par le service (P103.2B).....	14
C.	INDICATEURS DE PERFORMANCE DU RESEAU	15
1.	Rendement du réseau de distribution (P104.3)	15
2.	indice linéaire de consommation	15
3.	indice linéaire des volumes non comptés (P105.3).....	15
4.	indice linéaire des pertes en réseau (P106.3)	15
5.	Synthèse et historique des indicateurs de performance du réseau	16
6.	interventions du délégataire vis-à-vis de la recherche de fuites.....	17
D.	TAUX MOYEN DE RENOUVELLEMENT DES RESEAUX D'EAU POTABLE (P107.2)	17
E.	INDICE D'AVANCEMENT DE PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU (P108.3).....	17
V.	FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS	18
A.	MONTANT DES TRAVAUX REALISES AU COURS DE L'EXERCICE	18
1.	Travaux mandatés par la collectivité.....	18
2.	Travaux réalisés par l'exploitant.....	18
B.	ETAT DE LA DETTE	19
C.	AMORTISSEMENTS REALISES DURANT L'EXERCICE.....	19
D.	PROJETS A L'ETUDE EN VUE D'AMELIORER LA QUALITE DU SERVICE A L'USAGER ET LES PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES	19
VI.	ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE DANS LE DOMAINE DE L'EAU..	20
A.	ABANDONS DE CREANCE OU VERSEMENTS A UN FONDS DE SOLIDARITE (P109.0).....	20
B.	OPERATIONS DE COOPERATION DECENTRALISEE	20
VII.	TABLEAU RECAPITULATIF DES INDICATEURS	21

I. OBJET

Conformément à l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, toute collectivité doit publier un rapport annuel sur le prix et la qualité de son service d'eau potable ou d'assainissement, destiné notamment à l'information des usagers.

Le présent rapport concerne le **service public d'Alimentation en Eau Potable**, relatif aux communes d'Aujargues, Junas, Souvignargues et Villevieille, géré par le Syndicat Intercommunal d'Adduction en Eau Potable (SIAEP) de Villevieille.

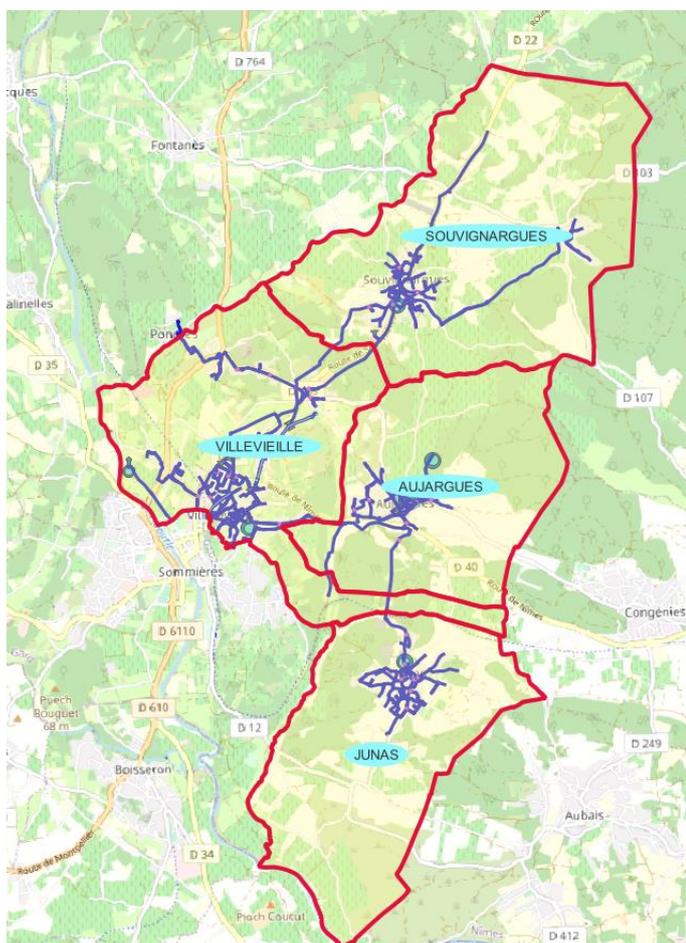
Les indicateurs techniques et financiers à mentionner dans ce rapport sont précisés par un arrêté du ministre de l'écologie et du développement durable du 2 mai 2007 (modifié par arrêté du 2 décembre 2013).

Le présent document concerne l'exercice 2022.

II. CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE PUBLIC

A. PRESENTATION DU TERRITOIRE DESSERVI EN 2022

Le périmètre du syndicat est le suivant. A noter que le syndicat alimente également la partie du hameau de Pondres, situé sur le territoire communal de Fontanès.



Vue du périmètre du syndicat

B. MODE DE GESTION DU SERVICE

Le service public d'adduction en eau potable a été délégué à la société SAUR. Le contrat en vigueur a pris effet au 1^{er} janvier 2017, pour une durée de 12 ans. Le terme prévisionnel de ce contrat de délégation est donc fixé au 31 décembre 2028.

Il s'agit d'un contrat de Délégation de Service Public (DSP), de type affermage (selon l'ancienne appellation marchés publics), qui permet au délégataire de percevoir sur les usagers une redevance en rémunération du service rendu. D'une manière générale, la gestion du service inclut :

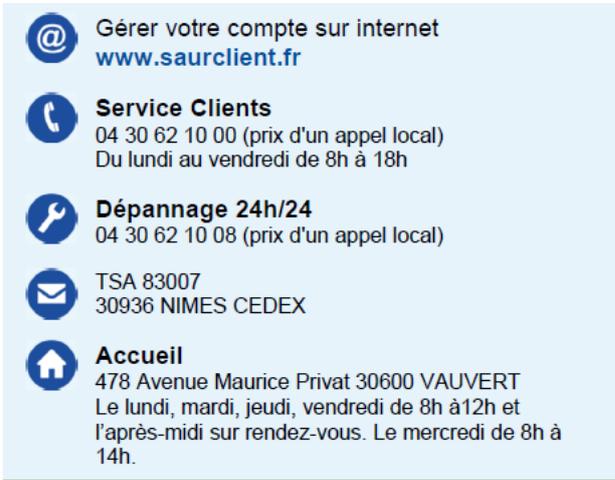
- L'exploitation, l'entretien, la surveillance, les réparations de l'ensemble des ouvrages du service : production d'eau, protection des captages, traitement, stockage, transfert et distribution ;
- La gestion des abonnés et les relations avec les usagers du service ;
- Un service d'astreinte 24h/24.

Ce contrat a fait l'objet d'un avenant en fin 2021 pour la mise en service de nouveaux ouvrages (unité de traitement et station de reprise). Cet avenant n'a pas eu d'incidence sur le montant du prix de l'eau.

Les bureaux de la SAUR sont implantés à **Vauvert** (478 avenue Maurice Privat), ils sont ouverts les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8 h à 12 h et l'après-midi sur rendez-vous et le mercredi de 8 h à 14 h.

La continuité du service inclut notamment la mise en place d'un **service d'astreinte**, pouvant être contacté 24h/24, au **04 30 62 10 08** (appel non surtaxé), pour signaler tout incident.

Le service Clients est joignable au 04 30 62 10 00. Les usagers peuvent également utiliser l'interface : www.saurclient.fr



 **Gérer votre compte sur internet**
www.saurclient.fr

 **Service Clients**
04 30 62 10 00 (prix d'un appel local)
Du lundi au vendredi de 8h à 18h

 **Dépannage 24h/24**
04 30 62 10 08 (prix d'un appel local)

 TSA 83007
30936 NIMES CEDEX

 **Accueil**
478 Avenue Maurice Privat 30600 VAUVERT
Le lundi, mardi, jeudi, vendredi de 8h à 12h et l'après-midi sur rendez-vous. Le mercredi de 8h à 14h.

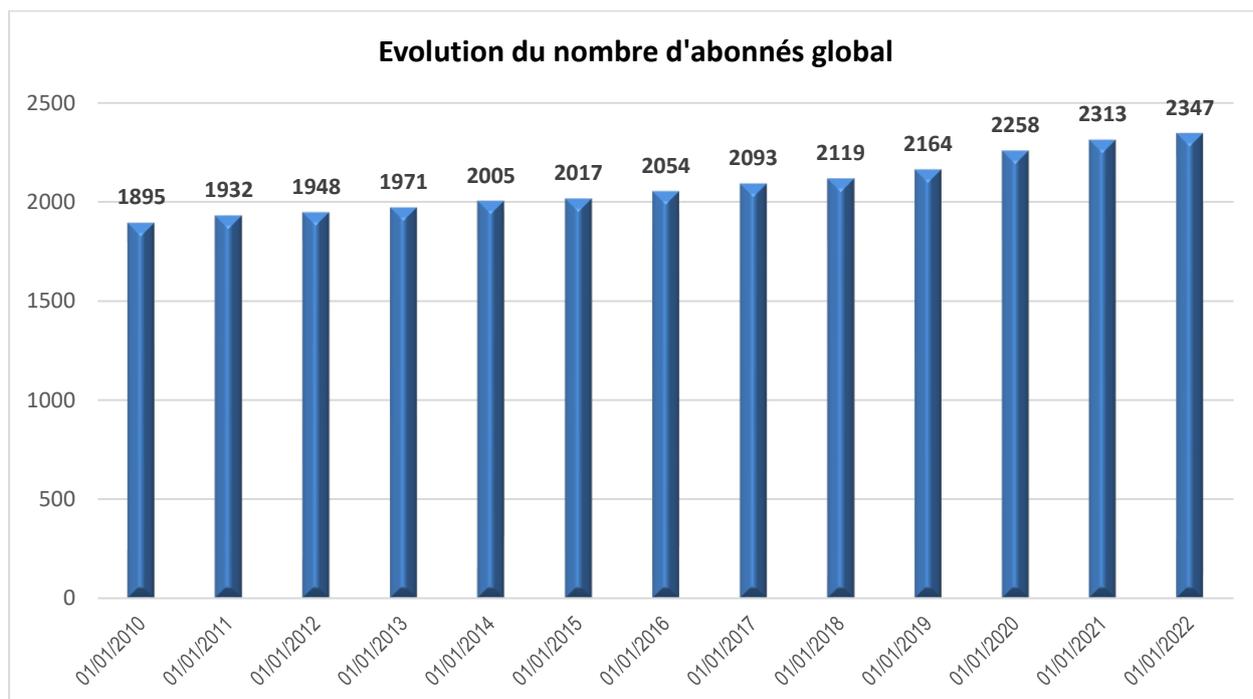
C. NOMBRE D'ABONNEMENTS ET ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE

1. NOMBRE D'ABONNES

Le rapport annuel remis par le délégataire ne présente pas le nombre d'abonnés, il présente le nombre de clients et le nombre de branchements. Un client pouvant regrouper plusieurs branchements et donc plusieurs contrats, nous considérerons le nombre de branchements pour l'estimation du nombre d'abonnés, vis-à-vis du nombre d'abonnements souscrits.

Le nombre total de branchements au réseau d'eau potable au 31/12/2022 est de **2 347**, soit une augmentation de 1,5 % vis-à-vis de 2021 (2 313).

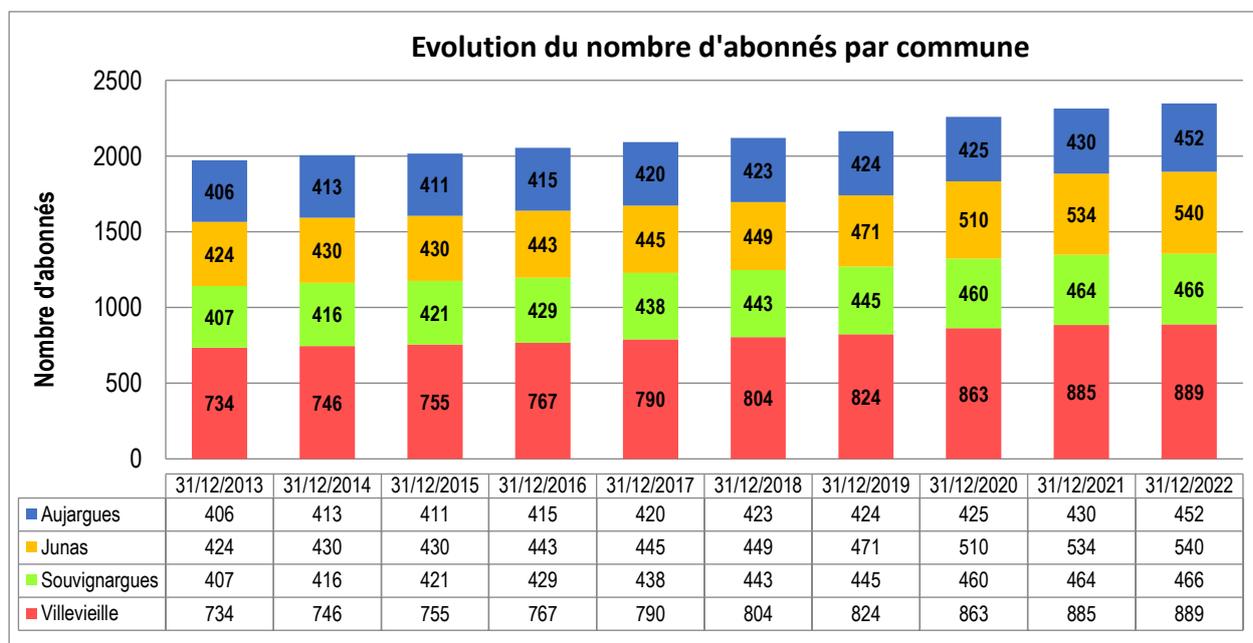
L'évolution du nombre d'abonnés au cours de ces dernières années est présentée sur le graphe suivant. On peut ainsi observer une augmentation continue du nombre d'abonnés, qui a eu tendance à s'amplifier au cours des 5 dernières années.



La répartition des branchements par commune est la suivante :

- Aujargues : 452
- Junas : 540
- Souvignargues : 466
- Villevieille : 889

Le graphique suivant présente l'évolution du nombre d'abonnés par commune au cours de ces dernières années.



2. ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE

En considérant les derniers recensements officiels et les données INSEE, la population totale sur les 4 communes représente 4 738 personnes (chiffres 2020, connus au 01/01/2023).

La majeure partie de la population est desservie par le réseau d'eau potable, hors quelques mas isolés et un camping à Junas.

En période estivale, on peut considérer la population saisonnière desservie de l'ordre de 600 à 800 habitants, en période de pointe.

La population totale desservie est ainsi estimée à environ 5 200 habitants.

D. CARACTERISTIQUES DES OUVRAGES DU SERVICE

1. CARACTERISTIQUES DU FORAGE

Le prélèvement de la ressource en eau s'effectue au moyen des 2 forages du Moulin à Villevieille, de capacité 120 m³/h.

Ces forages, profonds de 45 m, prélèvent l'eau dans l'aquifère « molassique de Sommières », rattaché à la nappe du bassin de Castries – Sommières et plus particulièrement aux calcaires de Pondres.

La procédure de protection de ces forages a fait l'objet d'une DUP (Déclaration d'utilité Publique) en 2017.

L'eau est donc entièrement prélevée dans une nappe souterraine.

2. CARACTERISTIQUES DE L'UNITE DE TRAITEMENT

L'eau prélevée est traitée au niveau d'une unité par ultrafiltration, mis en service en 2021, d'une capacité de 120 m³/h.

L'ultrafiltration est effectuée au moyen de membranes, apportant une **qualité de traitement poussée et une sécurité sanitaire constante**. Cette unité permet en particulier de traiter la turbidité de l'eau prélevée et assure plus globalement la rétention des matières en suspension, des micro-organismes, à savoir les bactéries, les virus et des parasites. Elle permet également l'élimination des substances organoleptiques.

Ce traitement est complété par une injection de chlore permettant la désinfection de l'eau et assurant un effet rémanent, vis-à-vis du risque de contamination dans les conduites de distribution.

3. CARACTERISTIQUES DES STATIONS DE REPRISE ET DE SURPRESSION

Le système d'eau potable du syndicat est doté d'une station de reprise mise en service en 2021, implantée sur site de l'unité de traitement. Elle intègre 2 départs, un vers Souvignargues (40 m³/h), l'autre vers Villevieille (80 m³/h)

Deux stations de surpression ont également été créées permettant de maintenir une certaine pression sur les quartiers les plus hauts. Dans les deux cas, les stations sont implantées au pied des réservoirs :

- Station de surpression de Souvignargues (4 bars)
- Station de surpression d'Aujargues (3,5 bars).

4. CARACTERISTIQUES DES RESERVOIRS

Différents réservoirs ont été créés afin d'assurer une pression minimale sur le réseau et offrir une capacité de réserve d'eau, permettant de gérer les périodes de pointe et faire face aux incidents.

Les principales caractéristiques des 6 réservoirs (ou bête de stockage) sont détaillées dans le tableau ci-dessous.

Dénomination	Nombre de cuves	Volume	Type	Année de mise en service
Réservoir Villevieille	1	275 m3	Sur tour	Années 60
Réservoir Souvignargues	1	200 m3	Sur tour	Années 60
Réservoir Junas	1	200 m3	Sur tour	1967
Réservoir Aujargues HS	1	500 m3	Semi-enterré	Années 60
Bête reprise Villevieille	1	70+330 m3		2021
Réservoir reprise Aujargues BS	1	200 m3	Sur tour	1977

La capacité de stockage global du syndicat est ainsi de 1 775 m3.

E. VOLUMES MIS EN ŒUVRE DANS LE CYCLE DE L'EAU DESSERVIE

1. EAUX BRUTES

a) Prélèvement sur les ressources en eau

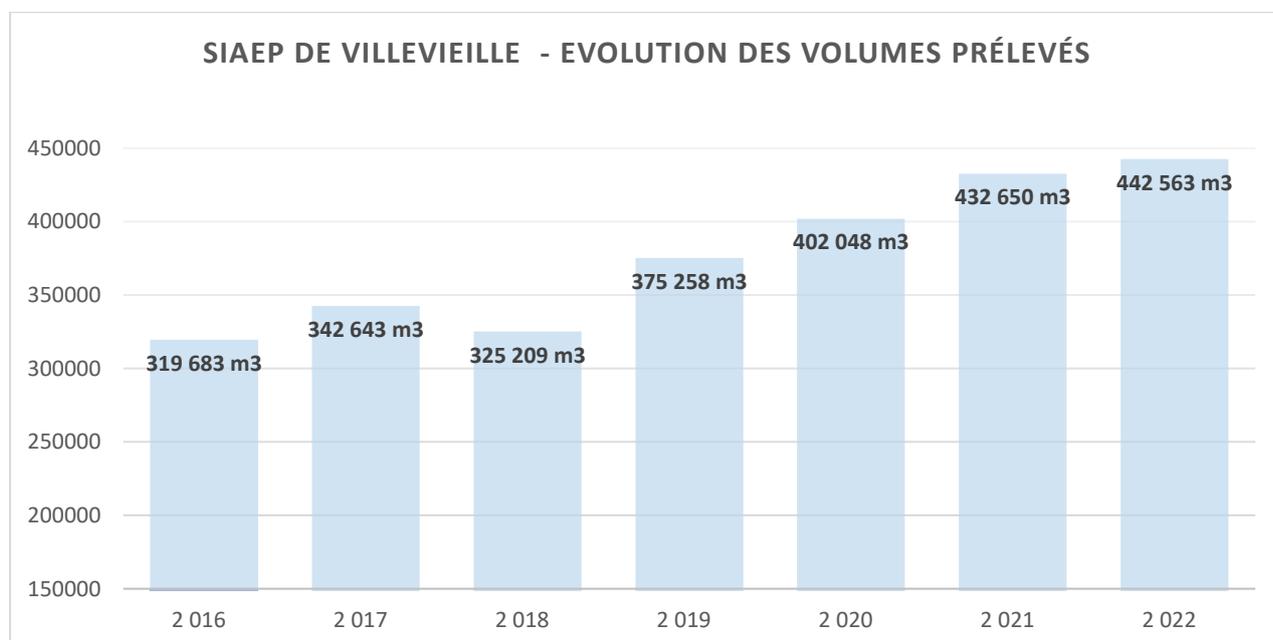
Comme indiqué ci-avant, l'eau est prélevée au niveau des forages du Moulin à Villevieille.

Le débit de prélèvement autorisé par la DUP de 2017 est de 510 000 m3/an.

Le volume d'eau prélevé en 2022 s'élève à **442 563 m3**, soit une augmentation de 2,3 % vis-à-vis de 2021.

L'évolution globale sur ces dernières années est à la hausse comme le démontre le graphique suivant.

Cette augmentation globale des volumes prélevés est notamment liée à une baisse du rendement du réseau (voir paragraphe ci-après), nettement marqué depuis 2019.



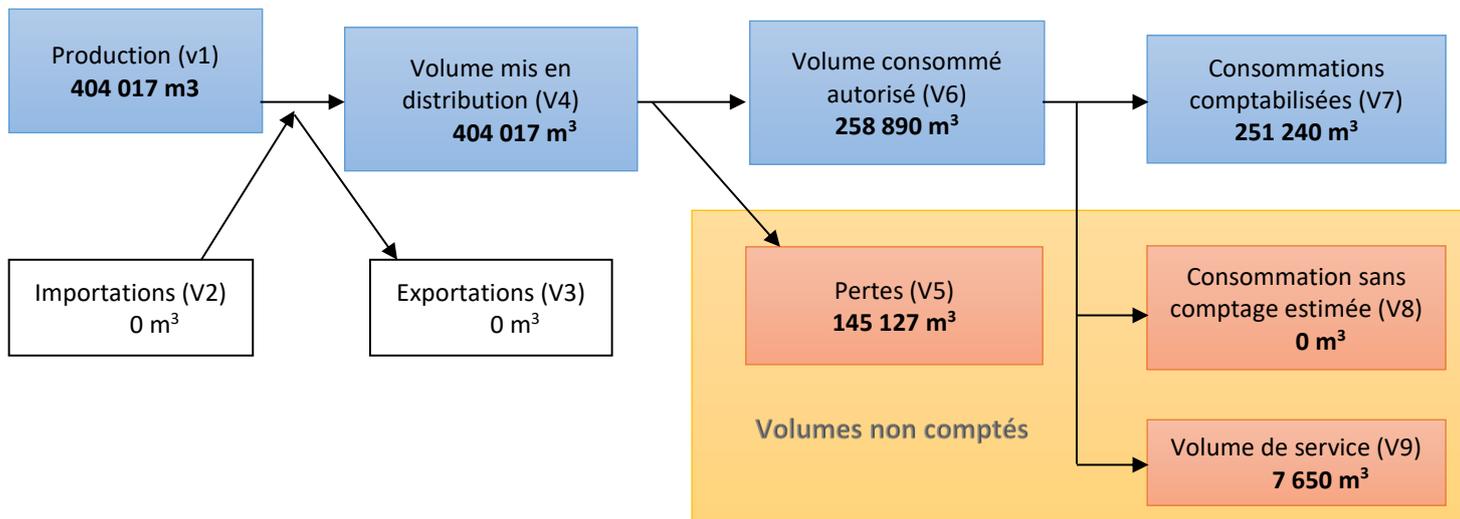
b) Achat d'eaux brutes

Néant.

2. EAUX TRAITEES

a) Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau

Le schéma suivant présente le bilan mis en œuvre après traitement des eaux. Il convient de noter le volume produit (après traitement) : 404 017 m³, largement inférieur au volume prélevé (442 563 m³), du fait de l'eau utilisée au niveau de l'usine de traitement, en particulier pour le nettoyage des membranes. La différence étant toutefois importante, une vérification du fonctionnement des débitmètres sera effectuée en 2023.

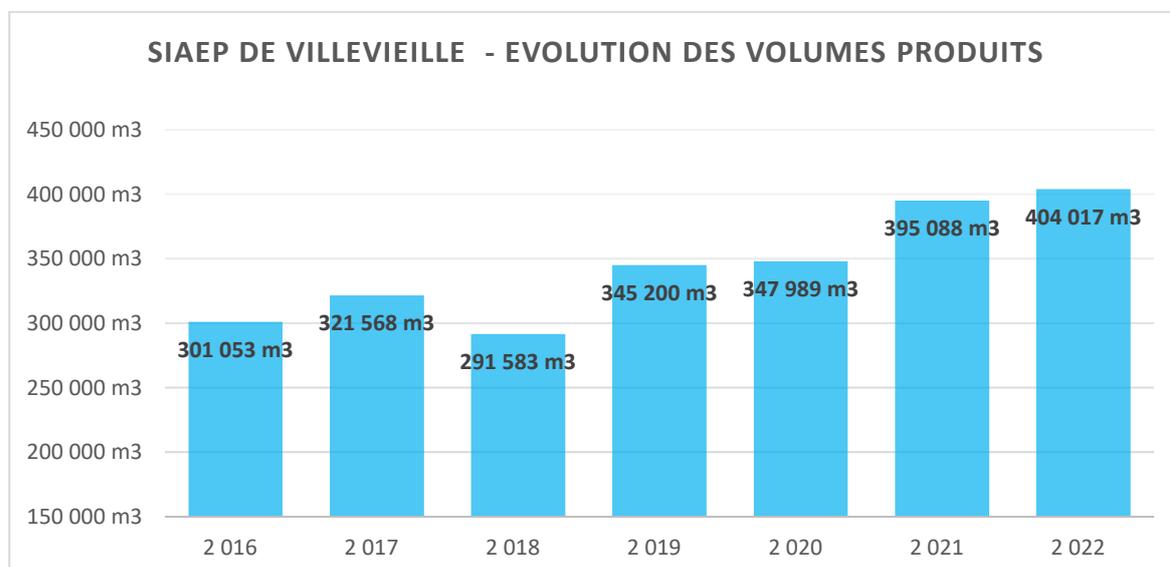


b) Production (V1)

Le service dispose d'une station de traitement, au lieu-dit les 4 chemins à Villevieille. Comme indiqué ci-avant, il s'agit d'une unité d'ultrafiltration membranaire, mis en service en 2021.

Le volume produit total diffère du volume prélevé, dans la mesure où l'usine de traitement génère des pertes liées aux process (eaux de lavage des membranes).

Le volume d'eau mis en distribution est équivalent au volume d'eau produit, dans la mesure où il n'y a pas de ventes d'eau ni d'achats d'eau sur le syndicat. Il s'élève à **404 017 m³** en 2022, soit une augmentation de 2,3 % vis-à-vis de 2021.



L'évolution globale du volume produit est ainsi à la hausse sur ces dernières années.

c) Achats d'eaux traitées

Néant.

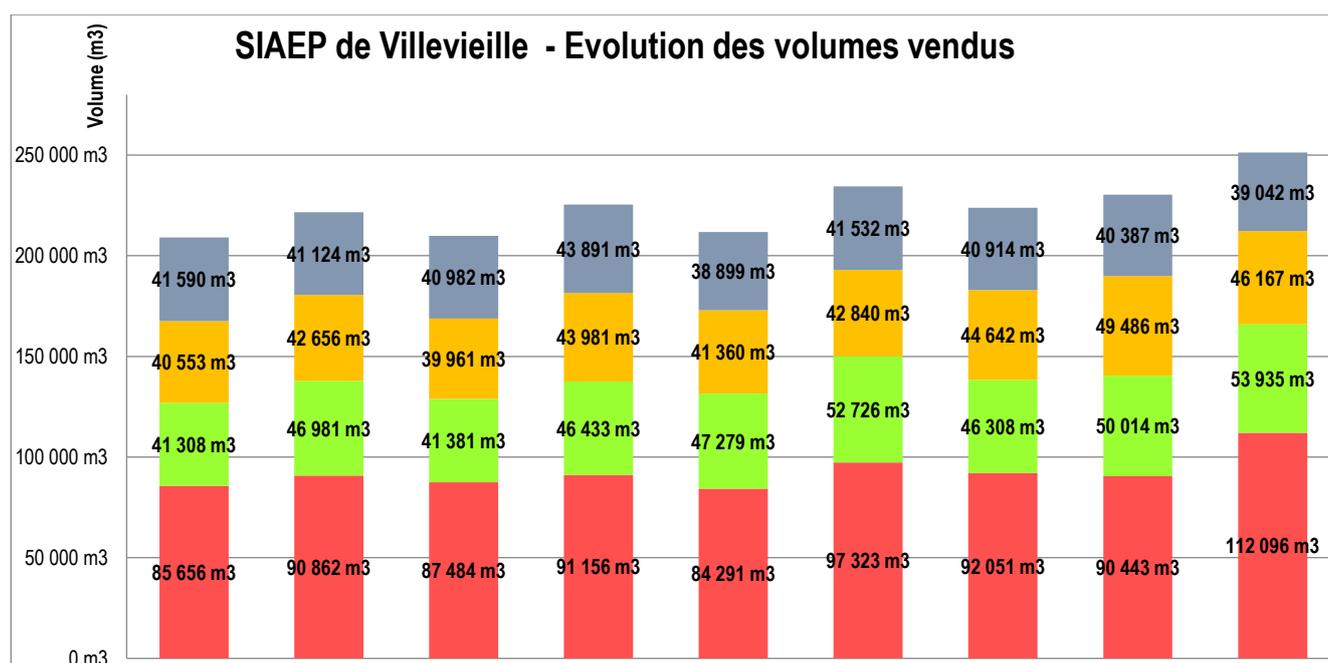
d) Volumes vendus au cours de l'exercice (V3, V7)

Le syndicat ne procède à aucune vente d'eau à l'extérieur du périmètre (V3).

Les volumes vendus correspondent donc aux consommations facturées aux usagers du service. Ils s'élèvent à **251 240 m³** en 2022, soit une augmentation assez significative vis-à-vis de 2021 de 9,1 % (230 330 m³).

A noter que les consommations facturées sont assez irrégulières. Elles varient entre 210 et 250 000 m³ au cours de ces 9 dernières années. Le volume consommé d'eau potable n'évolue pas de la même façon que le nombre d'abonnés. L'évolution des volumes est tributaire de la pluviométrie, des périodes de sécheresse et des températures. Les abonnés ont également tendance à modifier leurs habitudes de consommation et à réduire leur consommation progressivement dans le temps. Il s'agit d'une tendance générale rencontrée sur quasiment toutes les communes.

Le graphique suivant permet de constater que les consommations sont globalement en hausse, malgré les variations annuelles.



Volume facturé 365 j	2 014	2 015	2 016	2 017	2 018	2 019	2 020	2 021	2 022
Aujargues	41 590 m ³	41 124 m ³	40 982 m ³	43 891 m ³	38 899 m ³	41 532 m ³	40 914 m ³	40 387 m ³	39 042 m ³
Junas	40 553 m ³	42 656 m ³	39 961 m ³	43 981 m ³	41 360 m ³	42 840 m ³	44 642 m ³	49 486 m ³	46 167 m ³
Souvignargues	41 308 m ³	46 981 m ³	41 381 m ³	46 433 m ³	47 279 m ³	52 726 m ³	46 308 m ³	50 014 m ³	53 935 m ³
Villevieille	85 656 m ³	90 862 m ³	87 484 m ³	91 156 m ³	84 291 m ³	97 323 m ³	92 051 m ³	90 443 m ³	112 096 m ³
TOTAL	209 107 m³	221 623 m³	209 808 m³	225 461 m³	211 829 m³	234 421 m³	223 915 m³	230 330 m³	251 240 m³

La consommation moyenne par abonné représente un peu plus de 107 m³ par an.

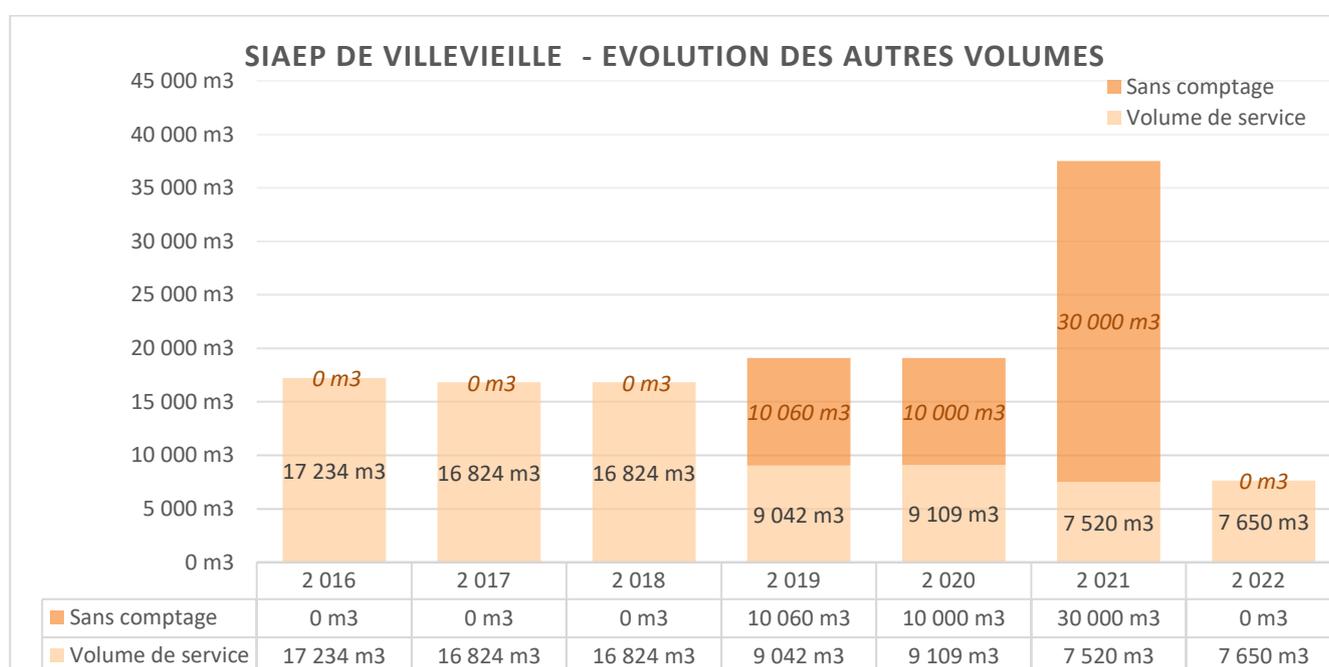
e) Autres volumes (V6, V8, V9)

Le volume consommé autorisé (V6) correspond à l'ensemble des consommations facturées (présenté ci-avant), ainsi que le volume des consommations sans comptage (V8) et le volume de service estimé (V9).

Le volume des consommations sans comptage correspond au volume utilisé sans comptage par des usagers connus avec autorisation. Il correspond notamment à l'eau nécessaire à la défense incendie, l'eau utilisée pour les espaces verts et le lavage de la voirie, ainsi que l'eau utilisée par les fontaines (non équipées de compteurs).

Le volume de service correspond à l'eau utilisée pour l'exploitation du service par le délégataire. Il inclut notamment l'eau utilisée pour le nettoyage des réservoirs, les opérations de purge, désinfection, rinçage et nettoyage des conduites.

Pour l'exercice 2022, l'exploitant a déclaré 7 650 m³ pour le volume de service et 0 m³ pour les consommations sans comptage. En totalisant également les consommations comptabilisées (V7), le volume consommé autorisé (V6) est donc de **258 890 m³** pour l'exercice 2022. Il a diminué de 3,3 % vis-à-vis de l'exercice 2021 (267 831 m³).



F. CARACTERISTIQUES DU RESEAU DE DESSERTE (HORS BRANCHEMENTS)

Selon les données présentées par l'exploitant, en charge de la mise à jour cartographique des réseaux, le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est d'environ **62,3 km** au 31/12/2022.

Il est composé principalement de :

- PVC : 55 à 60 %
- Fonte : 20 à 25 %
- Amiante : 10 à 15 %

La cartographie des réseaux présente toutefois quelques anomalies. Un travail de mise à jour des réseaux a débuté en fin 2022 par le délégataire. La mise à jour est effectuée sur la base d'un relevé des affleurants (équipements visibles depuis le sol). Le rendu de la mise à jour des réseaux est prévu en 2023. Suite à cette mise à jour le linéaire devrait sensiblement évoluer.

III. TARIFICATION DE L'EAU ET RECETTES DU SERVICE

A. REDEVANCES D'EAU POTABLE SUR LA FACTURE D'EAU

1. MODALITES DE TARIFICATION DU SERVICE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE

La facture du service d'eau potable est établie par le délégataire du service (SAUR).

Elle intègre les tarifs suivants :

- une part collectivité, revenant au Syndicat Intercommunal pour couvrir ses charges (en particulier les investissements nécessaires à la construction des installations de production, de traitement, stockage et de desserte) ;
- une part concessionnaire, revenant à la société exploitante (SAUR) pour couvrir les frais d'exploitation et de fonctionnement du service d'alimentation en eau potable ;
- une part organismes publics, revenant à l'Agence de l'Eau pour la mise en œuvre de la politique de l'eau.

La part Collectivité et celle du Concessionnaire peuvent se décomposer en une partie fixe (abonnement, location compteur) et une partie variable, fonction de la consommation d'eau potable relevée. Le taux de TVA pour la part eau potable est de 5,5 %.

Les abonnements sont payables d'avance semestriellement. Les volumes sont relevés annuellement.

La part variable est calculée à terme échu sur la base de la consommation d'eau relevée.

Les facturations intermédiaires sont basées sur une consommation estimée.

2. PRIX DU SERVICE DE L'EAU POTABLE

Les tarifs applicables au 1^{er} janvier 2022 et au 1^{er} janvier 2023 sont les suivants :

	Au 1^{er} janvier 2022	Au 1^{er} janvier 2023
Part de la Collectivité (SIAEP)		
Part fixe (abonnement) HT	36,825 € / semestre	36,825 € / semestre
Part proportionnelle HT	0,5048 € / m3	0,5048 € / m3
Part de l'exploitant (SAUR)		
Part fixe (abonnement)		
- compteur DN 15 à 20 mm HT	23,025 € / semestre	24,94 € / semestre
- compteur DN > 20 mm HT	57,5625 € / semestre	62,35 € / semestre
Part proportionnelle HT	0,7253 € HT / m3	0,7856 € HT / m3
Part Organismes Publics (Agence de l'Eau)		
Prélèvement sur la ressource en eau	0,12 € / m3	0,12 € / m3
Lutte contre la pollution	0,28 € / m3	0,28 € / m3
Taxes		
TVA	5,5 %	5,5 %

Les tarifs de la Collectivité ont été fixés par délibération en date du 14 septembre 2009 et n'ont pas été revus depuis cette date.

Les tarifs concernant la part de la SAUR, sont fixés par le contrat de délégation de service public, en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2017. Ces tarifs sont réindexés annuellement selon les modalités d'indexation définies dans le contrat de délégation.

La redevance pour prélèvement sur la ressource en eau a pour premier objet d'inciter à réaliser des économies d'eau. Ses taux ont été réévalués au 11^e programme d'action 2019-2024 de l'Agence de l'Eau, afin de les rendre cohérents avec les enjeux de la gestion quantitative de la ressource en eau, d'autant plus forts du fait du dérèglement climatique.

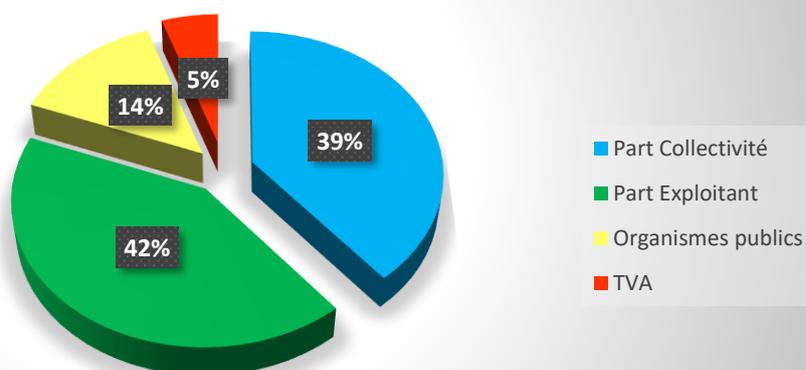
La redevance pour pollution participe au financement du programme d'actions de l'Agence de l'Eau, visant à une préservation des milieux aquatiques, des ressources en eau et à une réduction des pollutions.

3. EVOLUTION DE LA FACTURE TYPE D'EAU POTABLE

Le tableau suivant présente l'évolution de la facture d'eau entre les exercices 2022 et 2023, sur la base d'une facture d'eau potable d'un ménage de référence (120 m³/ Ø compteur : 15 mm).

	Au 01/01/2022	Au 01/01/2023	Evolution
Part de la Collectivité	134,23 €	134,23 €	0 %
Part fixe annuelle (abonnement) HT	73,65 €	73,65 €	
Part proportionnelle HT (120 m ³)	60,58 €	60,58 €	
Part de l'exploitant	133,09 €	144,15 €	+ 8,3 %
Part fixe annuelle (abonnement) HT	46,05 €	49,88 €	
Part proportionnelle HT (120 m ³)	87,04 €	94,27 €	
Total hors taxes et redevances organ. pub.	267,31 €	278,38 €	+ 4,1 %
Préservation de la ressource en eau	14,40 €	14,40 €	0 %
Lutte contre la pollution	33,60 €	33,60 €	0 %
Total hors taxes	315,31€	326,38€	+3,5 %
TVA (5,5 %)	17,34 €	17,95 €	
Total : Prix TTC du service pour 120 m3	332,65 €	344,33 €	+3,5 %
Prix TTC du service au m3	2,77€ / m3	2,87 € / m3	+ 3,5 %

Composantes Eau Potable de la facture d'un usager de 120 m³ durant l'exercice 2022



- **Calcul du rapport entre part fixe et total (Collectivité et délégataire, hors taxes et part organismes publics) :**

	1 ^{er} janvier 2022	1 ^{er} janvier 2023
% Part fixe	44,8 %	44,4 %

Il convient de noter que ce ratio supérieur à la valeur maximale autorisée (40 %). Cette proportion est toutefois portée à 50 % pour les établissements publics dont une majeure partie est composée de communes rurales.

B. MONTANT TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION

1. PART COLLECTIVITE

Les recettes de la collectivité concernent essentiellement le produit de la surtaxe (part collectivité du service d'eau potable sur le prix de l'eau) :

Le tableau suivant présente la décomposition de ces recettes et l'évolution depuis 2020 (hors pénalités versées par le délégataire).

	Recettes 2020	Recettes 2021	Recettes 2022
Redevances liées à la facturation des abonnés	223 393 €	237 076 €	271 773 €
Autres recettes (relais sur réservoir)	3 061 €	3 122 €	3 184 €
Total	226 454 €	240 198 €	274 957 €

2. PART EXPLOITANT

Les recettes de l'exploitant concernent :

- Le produit de la part exploitant, lié à la facturation des abonnés ;
- Le produit des collectivités et autres organismes associés (reversés aux collectivités et organismes) ;
- Le produit des travaux qui lui sont confiés par le biais du contrat de délégation de service (en particulier les branchements) ;
- Les produits accessoires.

Au cours de l'exercice 2022 (hors versements collectivités et autres organismes publics), elles s'élèvent à **381,1 k€** (y compris travaux attribués à titre exclusif et produits accessoires). Elles étaient de 332,9 k€ en 2021.

Les charges d'exploitation ont parallèlement été estimées par l'exploitant à **441,6 k€**, soit un résultat négatif de **60,4 k€**. A noter que les charges et recettes présentées par l'exploitant sont beaucoup plus importantes qu'en 2021.

IV. INDICATEURS DE PERFORMANCE

A. QUALITE DE L'EAU (P101.1 ET P102.1)

En termes de qualité, l'eau prélevée et l'eau distribuée présentaient, ces dernières années, des analyses conformes, tant d'un point de vue bactériologique que d'un point de vue physico-chimique.

Analyses	2020	2021	2022
<i>Microbiologie</i> – Nb d'analyses	- 15 anal.	- 16 anal.	- 19 anal.
- Taux de conformité (P101.1)	- 100 %	- 100 %	- 100 %
<i>Paramètres Physico chimiques</i> – Nb d'analyses	- 24 anal.	- 17 anal.	- 20 anal.
- Taux de conformité (P102.1)	- 100 %	- 100 %	- 100 %

B. INDICE DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE DES RESEAUX

1. PRINCIPE D'ETABLISSEMENT DE L'INDICE

Conformément à l'arrêté du 2 décembre 2013, modifiant l'arrêté du 2 mai 2007, la valeur de cet indice est comprise entre 0 et 120, avec le barème suivant :

- 0 point : absence de plans du réseau ou plan très incomplet ;
- 10 points : existence d'un plan du réseau mentionnant la localisation des ouvrages annexes ;
- 5 points : Définition d'une procédure de mise à jour des plans vis-à-vis des travaux réalisés.

L'obtention des 15 points précédents est nécessaire avant de pouvoir ajouter les points suivants :

- +10 : Existence d'un inventaire des réseaux avec linéaire et précisions cartographiques ;
- + 1 à + 5 : si les informations sur les diamètres et matériaux du réseau sont renseignées ;
- +10 : Mention de la date ou période de pose du tronçon concerné pour plus de 50 % du réseau ;
- + 1 à + 5 : si la date de pose est renseignée au-delà de 50 % du réseau ;

L'obtention de 40 points sur les critères précédents est nécessaire avant de pouvoir ajouter les points suivants :

- +10 : localisation des ouvrages annexes (vannes, ventouses, PI, ...) et des servitudes sur le plan du réseau ;
- +10 : inventaire mis à jour des équipements électromécaniques ;
- +10 : localisation des branchements sur le plan du réseau ;
- +10 : caractérisation des compteurs pour chaque branchement ;
- + 10 : recherche des pertes d'eau : détails des réparation et sectorisation
- +10 : localisation et identification des interventions (réparations, purges, renouvellement, ...) ;
- +10 : mise en œuvre d'un plan pluriannuel de travaux de renouvellement des réseaux
- +5 : mise en œuvre d'une modélisation des réseaux (au moins 50 % du réseau)

2. NOTATION PAR LE SERVICE (P103.2B)

Prestation	Notation	Commentaires
Existence d'un plan des réseaux avec ouvrages annexes	10	
Mise à jour des plans avec travaux réalisés annuellement	5	
Existence d'un inventaire des réseaux avec précisions cartographiques	10	
Connaissance des diamètres et matériaux à plus de 50 %	5	Connus à plus de 95 %
Mention de la période de pose connue à plus de 50 % du réseau	10	
+1 à + 5 pts si la date de pose est renseignée au-delà de 50 %	5	Indiqué à plus de 95 %
Localisation de tous les ouvrages annexes	10	Mis à jour en 2023
Inventaire mis à jour des équipements électromécaniques	10	
Localisation des branchements	0	
Caractéristiques des compteurs	10	
Recherche des pertes d'eau (réparation, sectorisation)	10	
Localisation et identification des interventions	10	
Mise en œuvre d'un plan pluriannuel de travaux de réhabilitation	0	Schéma directeur à venir
Mise en œuvre d'une modélisation du réseau	5	
Total	100	

Comme évoqué ci-avant, le délégataire a engagé en fin 2022 une mise à jour de la cartographie des réseaux, sur la base du relevé des affleurants en classe A.

Ce travail permettra notamment de mieux localiser les ouvrages annexes (vannes, purges, hydrants, ventouses, ...).

Enfin le SIAEP envisage de lancer prochainement un schéma directeur. Cette étude permettra également d'approfondir la connaissance de la gestion patrimoniale des réseaux et proposera un plan pluriannuel de travaux de réhabilitation.

C. INDICATEURS DE PERFORMANCE DU RESEAU

1. RENDEMENT DU RESEAU DE DISTRIBUTION (P104.3)

Le **rendement** est le ratio entre le volume consommé augmenté des volumes exportés, et le volume produit augmenté des volumes importés.

Il se calcule ainsi :

$$\text{Rendement} = \frac{\text{vol. consommé mesuré} + \text{vol. non mesuré estimé} + \text{vol. service} + \text{vol. vendu}}{\text{vol. produit} + \text{volume acheté}} \times 100$$

La valeur de ce rendement et son évolution permettent de constater la proportion des pertes d'eau et de voir la politique de lutte contre ces pertes menée par le service d'eau potable.

Considérant les volumes enregistrés par le délégataire :

- Volume consommé mesuré : 251 240 m³
- Volume non mesuré estimé : 0 m³
- Volume de service estimé : 7 650 m³
- Volume produit : 404 017 m³

➔ le rendement du réseau 2022 est de 64,1 %

Cette valeur de rendement se différencie du **rendement primaire**, qui correspond au ratio entre volume facturé aux usagers et volume mis en distribution.

➔ le rendement primaire du réseau 2022 est de 62,2 %

2. INDICE LINEAIRE DE CONSOMMATION

L'**indice linéaire de consommation (ILC)** est un ratio utilisé pour évaluer la conformité du rendement du réseau. Il s'agit du rapport entre le volume moyen journalier consommé (par les usagers et les besoins du service) augmenté des volumes exportés, et le linéaire de réseaux (hors branchements) exprimé en kilomètres.

Il se calcule ainsi :

$$\text{ILC} = \frac{\text{vol. consommé mesuré} + \text{vol. non mesuré estimé} + \text{vol. service} + \text{vol. vendu}}{\text{linéaire de réseau hors branchement} \times 365}$$

Considérant le linéaire de réseau indiqué par l'exploitant au terme de l'exercice 2022 (62,32 km), l'**ILC est estimé à 11,4 m³/j/km en 2022.**

3. INDICE LINEAIRE DES VOLUMES NON COMPTES (P105.3)

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

En considérant l'ensemble des volumes non comptés (pertes, volume de service, volume non mesuré) et le linéaire de réseau, l'**indice linéaire des volumes non comptés est de 6,7 m³/j/km en 2022.**

4. INDICE LINEAIRE DES PERTES EN RESEAU (P106.3)

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de

maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

Considérant les pertes déclarées par le délégataire (145 127 m³) et le linéaire de réseau, l'**indice linéaire des pertes en réseau est de 6,4 m³/j/km en 2022.**

Si on s'en réfère au tableau fourni par l'Agence de l'Eau, sur la BASE d'un ILC de 11,4 m³/j/km, l'Indice Linéaire des Pertes en réseau est **médiocre**.

Référentiel ILP / ILC – Agence de l'Eau

Catégorie de réseau	Rural	Rurbain	Urbain
	ICL < 10 m ³ /j/km	10 < ICL < 30 m ³ /j/km	ICL > 30 m ³ /j/km
Bon	ILP < 1,5	ILP < 3	ILP < 7
Acceptable	1,5 < ILP < 2,5	3 < ILP < 5	7 < ILP < 10
Médiocre	2,5 < ILP < 4	5 < ILP < 8	10 < ILP < 16
Mauvais	ILP > 4	ILP > 8	ILP > 16

5. SYNTHÈSE ET HISTORIQUE DES INDICATEURS DE PERFORMANCE DU RESEAU

Le tableau suivant recense l'ensemble des données et des indicateurs de performance du réseau enregistrés au cours des 5 dernières années.

Paramètres	2018	2019	2020	2021	2022
Volume produit (V1)	291 583 m ³	345 200 m ³	347 989 m ³	395 088 m ³	404 017 m ³
Achat d'eaux brutes (V2)	0 m ³	0 m ³	0 m ³	0 m ³	0 m ³
Vente d'eaux brutes (V3)	0 m ³	0 m ³	0 m ³	0 m ³	0 m ³
Volume mis en distribution (V4)	291 583 m³	345 200 m³	347 989 m³	395 088 m³	404 017 m³
Consommations facturées (V7)	211 829 m ³	234 421 m ³	223 914 m ³	230 331 m ³	251 240 m ³
Volume non mesuré estimé (V8)	0 m ³	9 042 m ³	10 000 m ³	30 000 m ³	
Volume de service estimé (V9)	16 824 m ³	10 060 m ³	9 109 m ³	7 520 m ³	7 650 m ³
Volume consommé autorisé (V6)	228 653 m³	253 523 m³	243 023 m³	267 851 m³	258 890 m³
Pertes (V5)	62 930 m ³	91 677 m ³	104 966 m ³	127 237 m ³	145 127 m ³
Rendement du réseau	78,4%	73,4%	69,8%	67,8%	64,1%
Rendement primaire du réseau	72,6%	67,9%	64,3%	58,3%	62,2%
Linéaire de réseau	58,07 km	58,22 km	58,22 km	62,07 km	62,32 km
Indice linéaire de consommation	10,8 m ³ /j/km	11,9 m ³ /j/km	11,4 m ³ /j/km	11,8 m ³ /j/km	11,4 m ³ /j/km
Indice linéaire de volume non compté (ILVNC)	3,8 m³/j/km	5,2 m³/j/km	5,8 m³/j/km	7,3 m³/j/km	6,7 m³/j/km
Indice linéaire des pertes en réseau (ILP)	3,0 m³/j/km	4,3 m³/j/km	4,9 m³/j/km	5,62 m³/j/km	6,38 m³/j/km

Ce tableau met en évidence une augmentation continue et régulière des pertes en eau sur le réseau.

Afin de limiter les pertes en eau, le contrat de délégation fixe des objectifs sur le rendement et deux indices linéaires de pertes en eau (ILVNC et ILP).

Le rendement qu'aurait dû atteindre le délégataire est ainsi de 76,5 % en 2022. L'ILP maximal devrait être de 3,42 m³/j/km.

Les résultats obtenus en 2022 sont donc très en deçà des objectifs fixés.

Afin de palier à cette situation particulièrement préoccupante dans un contexte de raréfaction de la ressource en eau, le syndicat envisage les actions suivantes :

- Application de pénalités au délégataire,
- Renforcement du contrôle des actions mises en œuvre par le délégataire,
- Lancement d'une étude diagnostique des réseaux et d'un schéma directeur permettant de prioriser les travaux de renouvellement des réseaux vis-à-vis des tronçons les plus fuyards,
- Vérification du bon fonctionnement d'un échantillon de compteurs.

6. INTERVENTIONS DU DELEGATAIRE VIS-A-VIS DE LA RECHERCHE DE FUITES

Le tableau suivant indique les principales interventions réalisées au cours des cinq derniers exercices pour rechercher les fuites et améliorer le rendement du réseau.

Paramètres	2018	2019	2020	2021	2022
Interventions fuites réparées	- Réseau : 7 - Branchts : 12	- Réseau : 14 - Branchts : 8	- Réseau : 12 - Branchts : 10	- Réseau : 17 - Branchts : 17	- Réseau : 9 - Branchts : 21
Linéaire de recherche de fuites	2 800 m	16 250 m	23 230 m	24 610 m	90 808 m

Malgré les recherches de fuites qui se sont considérablement intensifiées en 2022, le rendement du réseau reste très insuffisant.

D. TAUX MOYEN DE RENOUVELLEMENT DES RESEAUX D'EAU POTABLE (P107.2)

Le SIAEP renouvelle régulièrement des tronçons de réseaux. Le tableau suivant présente le linéaire de réseau renouvelé au cours des 5 dernières années. A noter que certains travaux peuvent s'échelonner sur plusieurs exercices, il est ainsi retenu la date de mise en service des nouveaux réseaux.

Exercice	2018	2019	2020	2021	2022
Linéaire renouvelé en km	0,7	0,67	0,28	0,06	0,47

Le taux de renouvellement des réseaux est ainsi de 0,7 % pour l'exercice 2022.

A noter qu'en 2020, le SIAEP a fait poser 3,4 km de réseau pour restructurer son réseau en parallèle du projet de création d'une unité de traitement. Il ne s'agit toutefois pas à proprement parler de travaux de renouvellement des réseaux existants.

E. INDICE D'AVANCEMENT DE PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU (P108.3)

La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

- 0 % : Aucune action de protection

- 20 % : Études environnementales et hydrogéologiques en cours
- 40 % : Avis de l'hydrogéologue rendu
- 50 % : Dossier déposé en préfecture
- 60 % : Arrêté préfectoral
- 80 % : Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)
- 100 % : Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

Suite à la finalisation des travaux au droit du forage en 2021, **l'indice d'avancement de protection de la ressource en eau est de 80 %.**

V. FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

A. MONTANT DES TRAVAUX REALISES AU COURS DE L'EXERCICE

1. TRAVAUX MANDATES PAR LA COLLECTIVITE

Le SIAEP a fait réaliser différentes tranches de travaux en 2022 :

- Renouvellement et dévoiement d'un réseau implanté initialement en terrain privé au droit du chemin de Sainte Catherine à Villevieille (mise en œuvre d'une canalisation en fonte Ø150 sur 90 m) pour un montant d'environ 55 000 € HT
- Renouvellement d'un tronçon, avenue des Cévennes à Aujargues (mise en œuvre d'une canalisation en fonte Ø125 sur 380 m) pour un montant d'environ 160 000 € HT

Parallèlement, le SIAEP a engagé en 2022, le renouvellement d'une partie des réseaux du centre ancien de Villevieille (renouvellement d'environ 420 m de réseau principalement en amiante par de la fonte). Ces travaux ont été finalisés en mai 2023 (275 000 €).

2. TRAVAUX REALISES PAR L'EXPLOITANT

Les travaux réalisés par l'exploitant au cours de l'exercice sont les suivants :

- **ouvrages : forage, stations, réservoirs**
 - Renouvellement du débitmètre du réservoir de Villevieille
 - Renouvellement de la télésurveillance du compteur de St Etienne d'Escattes
 - Renouvellement de 3 sondes de niveaux dans différents réservoirs
- **Réseaux et branchements**
 - Renouvellement de 4 branchements (3 à Villevieille et 1 à Souvignargues)
 - Renouvellement de 2 vannes à Villevieille

Nous noterons également la création de 41 branchements durant l'exercice 2022 (travaux facturés directement aux usagers par l'exploitant, conformément au contrat de délégation en vigueur).

- **Compteurs**
 - Renouvellement de 220 compteurs, correspondant à 9,4 % du nombre total de compteurs.

B. ETAT DE LA DETTE

Le SIAEP n'a plus de prêt en cours. La dette est donc nulle.

C. AMORTISSEMENTS REALISES DURANT L'EXERCICE

Le tableau suivant présente le montant des dotations aux amortissements de l'année 2022 et de l'année précédente (hors opérations d'ordre budgétaire).

	2021	2022
Dotations aux amortissements	71 921 €	107 129 €
Amortissements subventions	4 681 €	20 514 €

D. PROJETS A L'ETUDE EN VUE D'AMELIORER LA QUALITE DU SERVICE A L'USAGER ET LES PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES

Le SIAEP prévoit d'engager un nouveau schéma directeur d'alimentation en eau potable à l'horizon 2024.

Considérant que le rendement de réseau s'est largement dégradé ces quatre derniers exercices, malgré une accentuation des recherches de fuites au cours de ces années, la réduction des pertes en eau est un des principaux enjeux du schéma directeur à réaliser.

Outre les recherches de réseaux linéaires, l'étude diagnostique devra permettre de déterminer la cause des fuites, ainsi que les tronçons les plus fuyards et les plus sensibles afin de définir une politique de gestion patrimoniale adaptée et un programme de renouvellement correspondant.

Les autres objectifs du schéma directeur sont les suivants :

- Etablissement d'un véritable diagnostic fonctionnel du système d'alimentation en eau potable et d'un diagnostic structurel des réseaux
- Vérification, mise à jour de la cartographie des réseaux à passer en classe A et définition de la nature des canalisations inconnues ou incertaines sur l'ensemble du réseau (diamètres et matériaux)
- Optimisation des conditions de fonctionnement du réseau, en particulier gestion des pressions, de vitesses d'écoulement et de la teneur en chlore ;
- Sécurisation de la ressource en eau (forage en zone inondable) et secours (interconnexion, ...) ;
- Structuration du réseau à long terme et renforcement de l'autonomie de stockage.

VI. ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE DANS LE DOMAINE DE L'EAU

A. ABANDONS DE CREANCE OU VERSEMENTS A UN FONDS DE SOLIDARITE (P109.0)

Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

Au cours de l'exercice 2022, le délégataire n'a procédé à aucun abandon de créance et n'a versé aucune somme à des fonds de solidarité.

Toutefois, le SIAEP accorde des chèques eau (Pass Eau) à hauteur de 1 000 €/an, pour les abonnés en difficulté sociale, ayant à régler une facture conséquente.

En 2023, deux chèques eau ont été utilisés (un abonné à Souvignargues et un à Villevieille).

A noter que les pertes sur créances irrécouvrables et contentieux se sont élevées à 9 500 euros en 2022.

B. OPERATIONS DE COOPERATION DECENTRALISEE

Néant.

VII. TABLEAU RECAPITULATIF DES INDICATEURS

		Valeur 2021	Valeur 2022
	Indicateurs descriptifs des services		
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	NR	5 200
D102.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ [€/m ³]	2,77 €	2,87 €
	Indicateurs de performance		
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	100%	100%
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	100%	100%
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	100	100
P104.3	Rendement du réseau de distribution	67,8 %	64,1 %
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m ³ /km/jour]	7,3 m ³ /km/j	6,7 m ³ /km/j
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m ³ /km/jour]	5,6 m ³ /km/j	6,4 m ³ /km/j
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	NR	0,7 %
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	80 %	80 %
P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m ³]	0	0



**RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE
DU SERVICE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE
EXERCICE 2022**

ANNEXE : Fiche d'information Agence de l'Eau

Cliquez sur le lien suivant :

[L'agence de l'eau vous rend compte de la fiscalité de l'eau - Edition 2023 - Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse \(eaumc.fr\)](#)

Jun 2023